

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

DU SIEDMTO

Séance du 25 Mars 2024

Délibération n°020D2024

Objet : Finances – Budget principal - Admission en non-valeur

Secrétaire de séance : LEFEVRE Jean-Christophe

Nombre membres :			
En exercice : 115	Présents : 76	Votants : 83	Absents/Excusés : 39
Date convocation : 07/03/2024		Date de l'affichage : 07/03/2024	

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de Mars, à 19 heures, le Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendevre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :

Mesdames BERTHELOT Delphine, BERTRAND Annick, CHEVALLIER Marielle, DA SILVA Carole, DAUNAY Maryse, DEFONTAINE Sophie, GAURIER Isabelle, GAVIER Laurence, GUBLIN Florence, GUY Sophie, LECARON-PATENOTRE Elisabeth, LECUREAUX Sylvie, LALLEMAND Sandrine, MENUUEL Marie Françoise, NICOLODI Julia, OCKOCKI Sophie, PASCAUD Aurore, PRIEUR Françoise, TOPIN Claudette, VALEYRE Denise.

Messieurs AGRAPART Franck, BABY Gérard, BERTHELIN Frédéric, BERTIN Jean-François, BEZINS Jean-Pierre, BOURGOIN Michel, BOURIEZ Geoffrey, BURR Michel, CHAMBON Hervé, CHAUCHEFOIN Daniel, CORDIER Dany, COTIBY Philippe, DALLEMAGNE Philippe, DELAGOUTTE Jean-Pierre, DEMATONS Pascal, DESCHARMES Dominique, DETHON Nicolas, DOREZ Gérard, DUBUISSON Dany, DYON Patrick, DZIUBANOWSKI Alain, GENET Patrick, GOUVERNET Jean-Claude, GUERINOT Cyril, HAMPE Jean Claude, JACQUARD Gilles, JACQUINET Olivier, JEUNE Alain, JEUNESSE Pascal, JOANOT Pascal, JUFFIN Arnaud, KLEIN Patrick, LEFEVRE Jean-Christophe, LEHMANN Philippe, LIEVRE Philippe, LORPHELIN Claude, LOYER Gilles, MARTIN Vincent, MARTIN Barnabé, MASSON Jean-Pierre, MICHAUT David, MICHEL Alain, MINISINI William, OUDIN Cédric, PARTOUT Didier, PERRET Bruno, PINET Jean-Louis, PRAET Stéphane, RATINET Laurent, ROBERT Ghislain, ROBLET Bernard, ROGER Sylvain, ROUAIX Michel, ROUSSELOT Robert, TOURNEMEULLE Rémi, VAN DE WALLE Jean-Pierre.

Etaient excusés / Avaient donné pouvoir :

Mesdames HERBIN Bernadette (pouvoir à MICHEL Alain), KLEIN Sandrine, MEIRHAEGHE Sonia, PETIT Catherine (pouvoir à JACQUARD Gilles), SIMON Corinne (pouvoir à GOUVERNET Jean Claude), TRESSOU Marie-Hélène (pouvoir à ROBLET Bernard).

Messieurs AUBRY Christophe (pouvoir à DYON Patrick), AUVY Thomas, LAURENT François (pouvoir à DOREZ Gérard), MARTY Rémy, PETIOT Alexandre, SCHMIDT Xavier (pouvoir à JACQUINET Olivier), THIERRY Clément.

formant la majorité des membres en exercice.

SUITE DE LA DELIBERATION n°020D2024
(Page 2 sur 3)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie Troyes Agglomération,
Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées dans les délais légaux,
Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrecouvrabilité évoqués par le Comptable,
Vu l'avis de la Commission des Finances et du Bureau en date du 6 Mars 2024,

Le rapporteur entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer
2023	R-21-362	FCES RESIDENCE LES LA	0,1
2017	T-222	TROYES CHAMPAGNE METR	0,19
2021	R-2-239	LA CHAROLAISE D ORIEN	0,6
2022	R-920-272	HOME ET SAVEURS	8,76
2022	T-75	GROUPAMA NORD EST	8,87
2018	R-44-81	BRIENNE PRESSE SARL	120
2018	R-44-377	VIVESCIA SCA	120
2021	R-2-16	ANIR ELBARAKA EURL	302,4
2020	T-242	ANDREAS SARL	720,63
TOTAL			1 281,55 €

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer
2023	R-21-199	MCV AUTOS	46,36
2023	R-21-85	CAFE DE PARIS SARL	88,89
2022	R-920-84	CAFE DE PARIS SARL	115,07
2023	R-21-118	CHROMETAL SARL	118,36
2023	R-21-69	BOULANGERIE ZAWADSKI	240
2018	R-44-313	HOUZELOT Angelique	240
2023	R-21-229	HPA PRESTEL SARL	240
2017	R-69-304	PIZZERIA LA MELYNA HO	240
2023	R-21-148	DIANNE SAS	354,33
2023	R-21-292	MAILLOT ET FILS	1252,53
TOTAL			2 935,54 €

SUITE DE LA DELIBERATION n°020D2024
(Page 3 sur 3)

DIT que les crédits budgétaires sont disponibles.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document correspondant.

PRÉCISE que la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

- D'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée, 51 036 Châlons-en-Champagne Cedex ; tél. : 03.26.66.86.87 ; fax : 03.26.21.01.87 ; courriel : greffe.tachalons-en-champagne@juradm.fr ; site internet <http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr>) (R421-1 du code de justice administrative).
- Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative)
- Ou d'un recours gracieux et/ou d'une demande préalable auprès des services du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient. L'interlocuteur sera Monsieur Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient, 36 rue des Varennes, 10 140 Vendevre-sur-Barse.



Patrick DYON
2024.03.26 18:29:47 +0100
Ref:6224945-9310133-1-D
Signature numérique
le Président

Patrick DYON